



**REPONSE DU LOBBY EUROPEEN DES FEMMES AU PROJET DE RAPPORT
PRELIMINAIRE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EUROPE SOCIALE**

Le Lobby Européen des Femmes (LEF) se félicite de l'engagement pris par le Groupe de Travail sur l'Europe Sociale pour inclure dans son projet du rapport préliminaire, une référence à l'égalité des femmes et des hommes dans les chapitres traitant des **valeurs** et des **objectifs**. Dans le but d'apporter plus de clarté dans la formulation du texte pour les articles appropriés, le LEF soumet les propositions suivantes :

1. Les Valeurs fondamentales de l'Union (article 2, Titre 1, 1^{ère} Partie)

“Egalité des femmes et des hommes”, en tant que valeur de l'UE

2. Les Objectifs de l'Union (article 3, Titre 1, 1^{ère} Partie)

“La réalisation de l'égalité effective des femmes et des hommes” en tant qu'objectif de l'Union.

3. Une mesure avec effet direct dans la partie du Traité relative aux “Principes”

“Toute discrimination fondée sur le sexe sera interdite”

4. Un nouveau chapitre concernant l'égalité des femmes et des hommes

Une disposition générale fixant le cadre légal d'une politique européenne d'égalité des femmes et des hommes y compris

“pour combattre toutes les formes de violence envers les femmes”

5. Intégration de la dimension de genre: en tant que mécanisme pour la réalisation de l'égalité

“pour tous les domaines dans lesquels l'UE est compétente, l'Union garantira l'égalité de facto des femmes et des hommes ”